

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24.02.2025

à 19 heures

en Maison Communale Lucien Roche à Rourebeau

Secrétaire de séance : Christiane GIRAUD-AUDINE

Présents : Mr Florent MARTIN, Maire, Mme Christiane GIRAUD-AUDINE, Adjointe, Adjoint, Mme Françoise BOUDIER, Mr Thibaut ELAPHOS, Mme Géraldine COULAUD, Mr Christian BERNARD, Mr Jérôme FOURNIER, M. Jérôme BONNET, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. Nicolas TRUPHEME, 1^{er} Adjoint, Mme Liliane CANDY, CM et Mme Sandra BOUCHARD, CM.

Procurations : Mr Nicolas TRUPHEME à M. Thibaut ELAPHOS, Mme Liliane CANDY à Mme Christiane GIRAUD-AUDINE et Mme Sandra BOUCHARD à Mme Géraldine COULAUD, CM

La séance est ouverte à 19 heures.

1/ Mise en place du Compte financier Unique (CFU)

M. le Maire explique qu'il propose de mettre en place le CFU pour l'ensemble des budgets. Le principe de cette procédure étant de favoriser la transparence et la lisibilité des comptes administratifs et de gestion, de simplifier le processus, d'aboutir à une confection 100 % dématérialisée permettant d'éclairer les assemblées délibérantes.

Adopté à l'unanimité.

2/ VOTE DES CFU(Comptes financiers Uniques)

M. le Maire met aux votes les quatre budgets 2024 (Comptes financiers Uniques) qui sont celui du budget général, l'eau/assainissement, la Caisse des écoles et le budget annexe du Lotissement de la Clorisse (clôturé au 31.12.2024)

approuvés à l'unanimité.

3/ Affectation des résultats.

M. le Maire explique qu'il sera nécessaire de couvrir le besoin de financement du budget général à hauteur de 16 896.10 € et à hauteur de 95 475.69 € pour le budget de l'eau/assainissement, restes à réaliser compris.

Adopté à l'unanimité

4/ Fixation des taux 2025

M. le Maire propose de maintenir les taux comme ceux de l'an passé à savoir : 0.83 % pour la taxe d'habitation, 60.82 % pour la taxe sur le foncier bâti et 0.10 % pour le foncier non bâti.

Adopté à l'unanimité

5/ Vote des subventions aux associations.

M. le Maire explique qu'il propose un montant de 15 137.45 € à répartir entre 25 associations. Il précise que les subventions sont votées ligne par ligne et figureront au budget primitif 2025.

Adopté à l'unanimité

6/ Autorisation au Maire pour engager liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif.

M. le Maire explique qu'en complément des restes à réaliser il propose une délibération spéciale permettant de mandater des dépenses d'investissement à hauteur de 30 000 € répartis sur le programme d'aménagement du village permettant de mandater des travaux complémentaires de la salle polyvalente.

Adopté à l'unanimité

7/ Modification des statuts de Territoire d'Energie 05

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les statuts de Territoire d'Energie 05 – SyME05 – sont modifiés dans son article 2.2.7.

Adopté à l'unanimité

8/ Questions diverses

A : Tarifs de location de la salle polyvalente

A compter du 01.03.2025, les tarifs de location de la salle polyvalente récemment rénovée sont modifiés comme suit :

Catégories de locataires	Tarifs
Habitants d'Upaix – Week-End entier et férié	180 €
Habitants hors commune – Week-End entier et férié	400 €
Habitants d'Upaix – WE entier sans la cuisine	100 €
Habitants hors commune – WE entier sans la cuisine	200 €
Toute population - Location à la journée en semaine (hors Week-end et jours fériés)	80 €
Association de la commune	GRATUIT
Conditions et garanties	Montants
Caution pour tous	800 € restitués si aucun dégât
Ménage pour tous	60 € restitués si ménage fait

Adopté à l'unanimité

B : Recrutement d'agent contractuel sur emplois permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activités

A compter du 17.03.2025 un poste d'agent technique contractuel est ouvert à temps plein jusqu'au 31.12.2025 et un poste d'agent administratif contractuel est ouvert à temps non complet à compter du 01.04.2025 jusqu'au 31.08.2025.

Adopté à l'unanimité

C : Protection sociale des agents – hausse du montant de participation au 01.03.2025.

M. le Maire rappelle la délibération instaurant une participation à la protection sociale complémentaire en date du 18.01.2023. Il propose que les montants soient augmentés et passent de 10 à 15 € par mois pour la prévoyance et de 15 à 20 € par mois pour la mutuelle santé.

Adopté à l'unanimité

Séance close à 20 h 30.

Le Maire, Florent MARTIN

